



## COMPTE-RENDU NON OFFICIEL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance ordinaire du conseil tenue par visioconférence, le 10 janvier 2022.

Présents : la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Isabelle Couture, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, est présente.

L'ouverture de la séance et la période de questions peuvent être visionnées en ligne sur la page d'accueil de notre site Web. L'enregistrement du reste de la séance n'étant malheureusement pas disponible en raison de difficultés techniques, nous proposons un compte rendu plus détaillé des résolutions adoptées.

1. L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.
2. Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 ont été adoptés tels que présentés. Vous pouvez les consulter sur le site Web de la municipalité à l'adresse : <https://municipalite.austin.qc.ca/municipalite/conseil-municipal/proces-verbaux/>

#### 4. Période de questions

La mairesse a répondu aux questions suivantes des citoyens :

M<sup>me</sup> Monique Chiasson demande si la Municipalité peut entreprendre des démarches auprès du ministère des Transports :

- pour trouver des solutions afin de réduire l'impact du son provenant de la circulation sur l'autoroute 10;
- pour faire réduire la limite de vitesse sur la Route 112.

M<sup>me</sup> Chiasson demande également quels sont les projets futurs concernant l'aménagement d'un accès au lac Orford et s'il était possible d'aménager une piste cyclable/piétonnière le long de la Route 112.

M<sup>me</sup> Johanne Provost demande pourquoi la municipalité autorise les feux à ciel ouvert dans un quartier résidentiel.

Pour connaître les réponses, vous êtes invités à visualiser [l'enregistrement de la séance](#).

#### 5. Administration générale

Le conseil a renouvelé les adhésions suivantes pour l'année 2022 (tous les montants taxes en sus) :

- 5.1 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), frais d'assurances compris : 890 \$;
- 5.2 Union des municipalités du Québec (UMQ) : 863,65 \$;
- 5.3 Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ) : 545,00 \$;
- 5.4 Le conseiller Victor Dingman a été nommé maire suppléant pour l'année 2022.
- 5.5 Le conseiller Bernard Jeansonne a été nommé à titre de substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2022.

Le conseil a nommé les personnes qui siégeront aux comités suivants en 2022 :

- 5.6 Comité de toponymie :

Délégués du conseil : Lisette Maillé, Bernard Jeansonne, François Tanguay  
Citoyens : Diane Gagnon, Serge Wagner

- 5.7 Comité des communications avec les citoyens

Délégués du conseil : Lisette Maillé, Claire Rocher  
Membres du personnel : Renée Donaldson, Renaud Payant-Hébert  
Consultants bénévoles : Pierre Boislard, Mathieu Godbout

Les projets de règlements suivants ont été présentés et des avis de motion ont été donnés à l'effet qu'ils seraient adoptés à une séance subséquente du conseil :

- 5.8 Projet de règlement n° 22-494 modifiant le *Règlement n° 18-459 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.
- 5.9 Projet de règlement n° 22-495 modifiant le *Règlement n° 12-399 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

Ces deux règlements ont pour objet de rendre les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux conformes aux dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), entrée en vigueur le 5 novembre 2021.

Vous pouvez consulter les règlements dans la page [Projets de règlements en voie d'adoption](#) du site Web de la municipalité

## **6. Administration financière**

- 6.1 Le conseil a approuvé les comptes payés (213 286,05 \$) et à payer (268 402,46 \$).
- 6.2 Le conseil a autorisé la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, en conformité aux nouvelles exigences

réglementaires. Ce fonds est constitué des sommes affectées annuellement à ce fonds en vertu de l'article 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

- 6.3 Le conseil a autorisé l'affectation, à même le fonds général, de 7 500 \$ au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection.
- 6.4 L'acquéreur de deux propriétés en mai 2020 avait invoqué l'exemption prévue par l'article 17.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (Ch. D-15.1) (ci-après La Loi), soit une exonération du paiement du droit de mutation lorsque l'acquéreur déclare que l'immeuble fera partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert, d'une exploitation agricole enregistrée (EAE) à son nom conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.0.1 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*. Toutefois, à l'expiration du délai d'un an prévu par la loi pour s'inscrire, la Municipalité n'avait reçu aucune preuve à l'effet que les immeubles faisaient partie d'une EAE. L'acquéreur a donc été facturé les droits de mutation immobilière au montant de 346 150 \$, plus les intérêts courus au montant de 61 891,11 \$ en date du 30 juin 2021.

Un recours en vente pour taxes impayées contre les immeubles de l'acquéreur sera contesté devant les tribunaux et retardera indûment cette vente pour taxes. L'acquéreur consent à renoncer au bénéfice de toute prescription extinctive des comptes de taxes émis pour réclamer les droits sur les mutations immobilières (incluant tout intérêt couru sur les montants dus), dans la mesure où les parties conviennent de saisir la Cour supérieure pour faire interpréter la portée de l'exonération prévue à l'article 17.1 de La Loi.

Le Conseil a donc résolu de suspendre tout recours en vente pour taxes des lots 5 386 102, 5 385 610 et 5 385 612 du Cadastre du Québec, à condition que l'acquéreur signe une renonciation au bénéfice de la prescription extinctive des comptes de taxes émis pour réclamer les droits sur les mutations immobilières (incluant tout intérêt couru sur les montants dus).

La firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. a été mandatée pour entreprendre tout recours judiciaire approprié pour faire déterminer les droits de la municipalité à réclamer les droits sur les mutations immobilières à l'acquéreur à la suite de son acquisition desdits lots.

## **7. Sécurité publique**

- 7.1 Le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie a été déposé au conseil.
- 7.2 Le Conseil a nommé Victor Dingman et François Tanguay pour siéger au comité de sécurité incendie. Lisette Maillé en est membre d'office.

- 7.3 Le conseiller Victor Dingman a été nommé coordonnateur adjoint des mesures d'urgence.
- 7.4 Le projet de règlement n° 22-496 modifiant le *Règlement n° 20-480 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux* a été présenté et un avis de motion a été donné à l'effet que le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil. Ce règlement a pour objet de corriger des erreurs de concordance.

Le projet de règlement 22-496 peut être consulté dans la page [Projets de règlements en voie d'adoption](#) du site Web de la municipalité.

## **8. Voirie et transport**

- 8.1 Le Conseil a nommé Victor Dingman et Bernard Jeansonne au comité de voirie. Lisette Maillé en est membre d'office.

## **9. Urbanisme, zonage et environnement**

Le Conseil a traité les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 9.1 1249, Route 112 : Le Conseil a accordé la demande de dérogation mineure n° 2021-22 visant à permettre l'utilisation d'un toit-terrasse. Une dérogation avait été octroyée pour autoriser un toit-terrasse en 2018, alors que l'usage du bâtiment était commercial. Le bâtiment est dorénavant utilisé à des fins résidentielles et le propriétaire souhaite maintenir l'usage de la terrasse. La demande ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines puisque le bâtiment est éloigné des limites de propriété et n'offre pas de vue directe des terrains avoisinants.
- 9.2 Lots 4 379 459, 4 379 438 et 4 379 440, rue des Roses-sauvages : Le Conseil a accordé la demande de dérogation mineure n° 2021-23 visant à permettre l'aménagement d'une entrée de cour à moins de deux mètres de la ligne de propriété. Le demandeur souhaite consolider plus de 15 lots existants pour créer deux lots ayant des superficies de 10,6 acres et 17,4 acres respectivement. L'aménagement d'une entrée privée sur le lot 4 379 459 pour desservir les deux lots proposés et leurs futures constructions résidentielles réduit l'étendue des travaux d'aménagement pour des accès privés et ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines. La demande a été accordée à la condition que l'accès demeure une entrée privée et qu'il ne pourra pas en aucun cas devenir un chemin public ou un chemin de tolérance.
- 9.3 34, chemin Dufresne : Le Conseil a accordé la demande de dérogation mineure n° 2021-24 visant à pour permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à 1,3 mètre de la ligne latérale alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 1,5 mètre. Le bâtiment avait été implanté à la marge réglementaire de 10 m, mais la rénovation cadastrale a eu pour effet de modifier la configuration du lot. L'étroitesse du terrain, la topographie de l'arrière-cour et l'emplacement de la résidence existante limitent les emplacements possibles pour l'implantation du bâtiment accessoire. Le bâtiment proposé ne comporte aucune fenêtre et seulement une petite partie du bâtiment est située à moins de 1,5 mètre de la ligne

latérale. Le voisin immédiat ne s'oppose pas à la demande et le projet ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines.

9.4 8, rue des Framboisiers : Le Conseil a accordé la demande de permis n° 2021-11-0007 assujetti à un PIIA, pour la construction d'une nouvelle résidence avec toit plat.

9.5 Le Conseil a nommé les personnes suivantes pour siéger au comité consultatif en urbanisme (CCU) :

Délégués du conseil municipal : Bernard Jeansonne et François Tanguay  
Citoyens : Maurice Daigle, Geneviève Coutu, Patrice G. Crevier, Jean Beaugregard  
Membre du personnel : Stephen Nicholson

9.6 Le Conseil a nommé les personnes suivantes pour siéger au comité consultatif en environnement (CCE) :

Délégués du conseil municipal : Isabelle Couture et Pierre Henrichon  
Citoyens : Diane Brochu, André Clermont, Jean DeBlois, Réal Dextrateur, Marcel Martineau  
Membre du personnel : Anthony Galvin-Bisson

9.7 Le Conseil a nommé les personnes suivantes pour siéger au comité consultatif de développement d'Austin (CCDA) :

Mairesse et membre d'office : Lisette Maillé  
Délégués du conseil municipal : Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Isabelle Couture, Pierre Henrichon, Bernard Jeansonne  
Citoyens : Sarah-Maude Belleville-Chénard, André Clermont, François Delorme, Jean-Claude Duff, Luc Fortin, Paul-Émile Guilbault, Alexis Lafleur, Paul Lewis, Jean-Pierre Naud, Johanne Turbide

Le Conseil a consenti des dons aux organismes de conservation suivants :

9.8 Conservation des Vallons de la Serpentine : 2 500 \$.

9.9 Memphrémagog Conservation : 2 500 \$.

## **10. Loisirs et culture**

10.1 Le Conseil a nommé les personnes suivantes pour siéger au comité culturel d'Austin (CCA) :

Délégués du conseil municipal : Claire Rocher, François Tanguay  
Citoyens : Renée Bourque, Normand Delinelle, Jean-Claude Duff, Claire Gagnon, Judith Grenon, Gaétane Lafontaine, Jean-Pierre Naud, Amélie Primeau-Bureau, Suzanne Roy, Ann Élisabeth Sant.

Le comité sera heureux d'accueillir de nouveaux membres.

10.2 Le Conseil a nommé les personnes suivantes pour siéger au comité des loisirs :

Délégués du conseil municipal : Lisette Maillé, Isabelle Couture

Citoyens : Julie Bouffard, Rollande Couture, André Lauriault, Stéphanie Tremblay

Le comité sera heureux d'accueillir de nouveaux membres.

10.3 Le Conseil a nommé les personnes suivantes pour siéger au comité du patrimoine :

Délégués du conseil municipal : Victor Dingman, Bernard Jeansonne

Citoyens : Yves Bergeron, Andrea Fairchild, René Fortin, Julie Loranger, Madeline St-Pierre, Lily Trachy, Yves Trudeau, Serge Wagner, Ann Wonham

## **12. Santé et bien-être**

12.1 Le conseil a nommé les personnes suivantes pour siéger au comité de suivi du plan d'action de la politique de la famille et des aînés (PFA) :

- Lisette Maillé, mairesse
- Claire Rocher, conseillère municipale et responsable de la politique
- Isabelle Couture, conseillère municipale et représentante des familles
- Michelle Jacques, citoyenne et représentante des aînés
- Stéphanie Tremblay, citoyenne et représentant des familles
- Gilles Gagnon, citoyen et représentant des aînés.
- Renaud Payant-Hébert, agent de développement – vie communautaire
- Manon Fortin, directrice générale

Le Conseil a accordé des dons aux organismes suivants :

12.2 500 \$ au Centre de prévention du suicide JEVI

12.3 1 000 \$ à Centraide Estrie

12.4 800 \$ au projet d'alphabétisation du Train des mots

## **16. Affaires nouvelles**

16.1 Le Conseil a émis son opinion à la Commission municipale du Québec à l'effet qu'il est en faveur du nom « Cantons-de-l'Est » pour désigner notre région.

## **17. Levée de l'assemblée**